

Conseil municipal du 9 juillet 2018

Le lundi neuf juillet deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint au Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée, procuration à M. Rémy LUCAS; M. Bertrand ASTRIC, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Yves FADIER; Mme Christine LAGARDE; absente excusée, procuration à M. Bernard BONNOT.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2018 est approuvé.

M. Rémy LUCAS a été élu secrétaire de séance.

Désignation des élus communaux référents pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'adjoint au maire rappelle que la compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 27 mars 2017. Dans la perspective d'élaboration du PLUI, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint désigné par la commune. Monsieur Roland DEMESMAY, adjoint au maire en charge de l'urbanisme se porte candidat. L'exposé entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité désigne comme représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUI aux coté de monsieur le Maire, Monsieur Roland DEMESMAY.

Comme en témoigne les comptes rendus des conseils communautaires, il est encore possible de faire des modifications mineures dans le PLU avant que le PLUi soit effectivement en place. Cela peut être utile si une erreur ou une incohérence est détectée.

Compétence voirie CAGB : déclassement voiries communales

La CAGB a fait des estimations sur le coût d'entretien et d'investissement des voiries. À compter du 1^{er} janvier 2019, les voiries communales deviendront des voiries communautaires. Certaines voiries sont des « axes de transfert » et resteront de la compétence du département (typiquement les routes départementales qui traversent le village et qui sont des axes principaux de circulation, empruntées le plus souvent par des personnes ne s'arrêtant pas au village).

Les services de la CAGB sont venus réaliser des mesures et un état des lieux.

Pour Boussières, les dépenses d'investissement de voirie sont estimées à 38 210 € par an.

Pour Boussières, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 33 016 € par an (entretien, éclairage public); mais les délégués communautaires ont décidé que les missions suivantes resteraient réalisées directement par les communes et pas par la CAGB :

- Bouchage trous et nids de poule ;
- Curage des fossés ;
- Fauchage de sécurité ;

- Désherbage trottoir ;
- Pose de la signalisation verticale ;
- Signalisation 1^{re} urgence ;
- 1^{er} avis technique ;
- 1^{er} point de contact.

L'ensemble de ces prestations assurées par la commune a été estimé à 26 045 € par an. Concrètement on doit verser pour le fonctionnement le reste soit 6971 € par an à la CAGB.

Boussières doit donc verser au total 45 181 € par an à la CAGB pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement suite au transfert de compétence voirie.

Trois remarques importantes :

- Faute d'avoir une comptabilité analytique précise au niveau du SIVOM, il est impossible de savoir ce que l'ensemble de ces travaux nous coutaient avant. Nous n'avons donc pas de base de comparaison ce qui est fortement ennuyeux, on ne peut pas savoir si les calculs de la CAGB sont favorables ou défavorables.
- Ce fonctionnement particulier impose aux communes de dépenser chaque année une somme fixe pour la voirie, ce qui limite la capacité d'arbitrage de la commune. Auparavant, il était possible, lorsqu'une grosse dépense était à financer, de décider de reporter des dépenses de voirie ; ce ne sera plus possible dorénavant.
- Tout va s'organiser dans le comité de secteur de la CAGB. Les élus de Boussières devront donc être beaucoup plus présents à la CAGB ce qui pose des difficultés pratiques ; les réunions à la CAGB sont chronophages, organisées à des horaires ne permettant pas aux élus ayant une activité professionnelle de s'y rendre facilement. De plus les dépenses de voiries étant regroupées au sein du secteur les arbitrages peuvent se révéler délicats.

Il est possible de déclasser certaines voiries qui reviendraient entièrement à la commune.

M. Roland Demesmay propose de déclasser :

- Chemin du Chauchoux ;
- Chemin du Bas des Vignes après la ferme Valladont-Petit ;
- Chemin du Vigney après le bassin d'orage ;
- Chemin du Cimetière après le parking ;
- Chemin de la Cote après l'atelier Pretôt ;
- Chemin du Mont Gardot ;
- Chemin du Séterot en face de la dernière maison ;
- Chemin entre le réservoir des Richets et le village.

Les élus votent à l'unanimité une délibération de principe sur le déclassement de ces voiries.

Vente tonne à lisier : régularisation comptable

L'adjoint au maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2017, ce dernier avait accepté de vendre l'ancienne tonne à lisier au prix de 1 500 €. Le GAEC PERRIN Gérard a souhaité se porter acquéreur dudit bien au prix souhaité. Afin de régulariser

cette vente, l'adjoint au maire propose d'accepter l'offre du GAEC PERRIN et d'encaisser la somme au compte 7788 (produit exceptionnel divers).

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Projet Cure : demande de subvention auprès du SYDED pour la partie logement

L'adjoint au maire expose que dans le cadre de travaux du Projet Cure le SYDED subventionne les travaux liés à la transition énergétique comme le passage à une chaudière gaz ou l'utilisation de matériaux d'isolation particuliers pour la partie logement du projet. Il rappelle que pour la partie logement, le montant des travaux s'élève à 424 000 € HT. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention et présente le plan de financement suivant :

Subvention SYDED	:	13 000 €
Fonds libres	:	100 000 €
Emprunt	:	203 000 €
Autres subventions	:	
	- Région	: 29 000 €
	- CAGB	: 10 000 €
	- DETER	: 49 000 €
	- Département	: 20 000 €
Total HT	:	424 000 €

L'exposé de l'adjoint entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser et à financer les travaux liés à la transition énergétique

Points sur les projets

Monument aux morts :

Suite au blocage imprévu de l'ABF, la commune décide par délibération en date du 7 mai 2018 de poursuivre la création d'un monument, mais sous une forme différente. Il est nécessaire de préciser que la commune avait déjà engagé des frais (achat et livraison de la pierre) avant de recevoir le blocage de l'ABF. Le sculpteur Rémy Pointurier a été convié en séance pour refaire une proposition adaptée à ce nouveau contexte.

Le nouveau monument convient aux élus, il prendra place sur le parking de la maison des Loups. Il nécessite 25 % de temps de travail en plus, le tarif du sculpteur devra être ajusté en conséquence.

Il serait possible de réaliser un socle en pierre pour le même prix que le socle initialement prévu en béton. Un ouvrage en pierre durera au moins 300 ans. La durée de vie du béton ne dépasse pas 80 ans.

Projet Cure :

Pour la couverture et la charpente, une entreprise avait été retenue, mais elle est en règlement judiciaire, et n'a de concordat que pour six mois. Nous devons donc prendre l'entreprise en deuxième position.

La commune doit aussi se positionner pour refaire la toiture du pigeonnier. Ce petit bâtiment ne servira que comme local poubelles pour les futurs appartements. La toiture actuelle est en bon état, sa réfection permet néanmoins d'avoir une cohérence esthétique de l'ensemble du bâtiment :

- 2 contre
- 1 abstention
- 10 pour

Maison des Loups :

La structure existante a été examinée et elle est saine, ce qui est une bonne nouvelle.

Un bilan a été fait sur le financement des travaux de la Cure et de la Maison des Loups. Il est nécessaire d'étaler le remboursement des emprunts sur 25 voire 30 ans ; à cause de la baisse des dotations et des transferts de compétences imposés par la CAGB, il faudra augmenter la fiscalité locale si nous ne trouvons pas d'autres ressources financières.

Espace de la Pâture :

Des incohérences ont été relevées par la CAGB dans le plan d'aménagement. L'Espace de la Pâture peut être aménagé par la commune, mais elle est contiguë à une autre zone à aménager qui possède de multiples propriétaires. Il est donc nécessaire d'anticiper sur les besoins en matière de voirie, et de mettre en cohérence l'aménagement de l'Espace de la Pâture avec les objectifs globaux imposés en terme de densité et en types de logements par le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale).

Les élus craignent que l'aménagement de cette zone soit, dans un futur proche, géré par la CAGB. Il semble préférable de réaliser cet aménagement assez rapidement, tant que la commune a encore la main sur le dossier. De plus cet aménagement permettrait de dégager des ressources financières.

Des propositions ont été faites à certains propriétaires afin de procéder à des échanges de terrains qui jouxtent des parcelles.

M. Roland Demesmay a contacté la CAGB au sujet de l'AFUL : les voiries appartenant à cette association foncière devraient être transférées à la CAGB.

Mouv'Ados

Françoise Bernard a rencontré une responsable de l'association SOLEA, qui œuvre notamment pour la prévention des conduites addictives quelles qu'elles soient. SOLEA propose des interventions avec les comédiens professionnels de théâtre d'improvisation de Catégorie Libre, de Besançon et sa région. Cette prestation se fait sous la forme de spectacles interactifs présentant des saynètes sur le sujet.

Afin de porter ce projet conséquent, Françoise Bernard a présenté cette action au comité de pilotage du Mouv'Ados en janvier qui a validé la collaboration entre toutes les communes partenaires.

Solea et Catégorie Libre sont venues rencontrer les élus et le Mouv'ados fin mai. Lors de cette présentation une action composée de 2 spectacles différents et complémentaires sur le même thème a été validée. Ainsi, le 1^{er} spectacle destiné aux ados et adultes aurait lieu le 15 février 2019 à la Maison des Loups à Boussières tandis que le second aurait lieu à Montferrand le Château le mois suivant.

Le coût est de 680 € par commune pour les 2 prestations.

Voté à l'unanimité

Local de l'ancien bureau de la Poste

Le local de l'ancien bureau de poste de la rue du Centre est actuellement inoccupé. Une annonce a été posée « local commercial à louer » ; un assureur s'est dit intéressé.

Dans le même temps, le Relais Petite Enfance de Boussières est à la recherche d'un nouveau local, celui situé à Avanne n'étant plus adapté. Toutes les mairies concernées par ce service ont reçu une demande pour savoir si l'une d'entre elles pouvait proposer des locaux. Françoise Bernard rappelle les missions du relais, à savoir la mise en lien des familles ayant un besoin de garde de jeunes enfants et les services susceptibles de répondre à cette demande (assistantes maternelles, structures petite enfance...), l'accompagnement administratif et légal, etc. Elle a contacté les animatrices et responsables du Relais pour définir précisément les besoins, conformément au référentiel de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : l'ancien bureau de la Poste serait adapté (accessibilité, parking, espace...). Accueillir le bureau du Relais Petite Enfance est intéressant pour le village. Des élus se posent la question du loyer. Accueillir le bureau du relai assistante maternelle est intéressant, mais dans un contexte financier de plus en plus difficile nous ne pouvons pas le louer gratuitement ou à tarif réduit. Une réunion extraordinaire aura lieu le 25 septembre à Avanne dans les locaux du relais pour présenter les projets des communes qui auront répondu à l'appel. La commune se porte candidate pour aménager cet espace et accueillir le local moyennant un loyer à déterminer.

Attribution des 8 logements habitat 25 de la rue des Merisiers

De nombreux dossiers ont été présentés lors de la commission d'attribution. La priorité était axée sur les familles. L'attribution devrait conduire à ce que 7 enfants soient scolarisés.

Plan canicule

Une information a été faite dans le Grand Loup, les personnes vulnérables doivent se signaler à la mairie.

Haut débit et couverture mobile

Orange et ITAS ont pris acte des délibérations du conseil municipal.

Les travaux de fibrage des armoires de rue pour augmenter le débit des lignes ADSL du village devraient commencer.

Rue de l'Église

La commune avait décidé la mise en sens unique de la rue de l'Église après la fin de l'année scolaire. Les démarches administratives ont été accomplies, les riverains prévenus, il ne reste plus qu'à poser la signalisation.

Panneau d'information électronique

Le panneau sera installé le jeudi 12 juillet 2018.

Course des chariotes

L'arrêté pour la circulation a été fait, une déviation sera mise en place.

Toiture de l'Église

Suite au sinistre dans l'église (effondrement partiel de la toiture de l'église lors d'un orage), un expert est venu constater les dégâts et examiner le document. Des travaux de conservation et de sécurisation seront réalisés rapidement, avant que la toiture de l'église ne soit refaite dans le cadre du projet de rénovation de la Cure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30